

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mercredi 6 octobre 2021**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Absents : 3

L'an deux mille vingt et un le mercredi 6 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :
Le 28 septembre 2021

N°2021_D27 : Location du gîte communal à Arts Passion pour la Biennale D'Aquarelle 2021

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian ; RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent : KAMILLE Abou-kanh,

Absents donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit.

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Considérant que l'association Arts Passion organise une biennale d'aquarelle du 18 septembre au 3 octobre 2021.

Considérant la demande faite par l'association Arts Passion qui souhaite louer le gîte communal pendant la biennale d'aquarelle entre le 18 septembre et le 3 octobre 2021.

Il est proposé de louer le gîte communal à l'association Arts Passion pendant la biennale d'aquarelle pour les 2 weekends et pour la somme de 625€, dont 25€ de taxe de séjour et 600€ le forfait nuitées.

Afin de délibérer, Mr MILHET Benoit, Président de l'association Arts Passion ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la location du gîte communal pour les 2 weekends et pour la somme de 625€.

Fait à Boissezon le 6 octobre 2021,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture
Le 8 octobre 2021
Fait à Boissezon
Le 8 octobre 2021

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.